

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1280**14 décembre 2004****SOMMAIRE**

Alliance Santé Participations S.A., Luxembourg ..	61436	Euro-Baldi Gestion S.A., Luxembourg	61435
Arbis S.A., Luxembourg	61425	Eurobrick Participations Holding S.A., Luxem- bourg	61400
Aria International Holding S.A., Luxembourg	61440	Eurobrick Participations Holding S.A., Luxem- bourg	61400
Aria International Holding S.A., Luxembourg	61440	Extérieurs, S.à r.l., Luxembourg	61435
Atos Origin Luxembourg S.A., Bertrange	61412	Extérieurs, S.à r.l., Luxembourg	61436
Atos Origin Luxembourg S.A., Bertrange	61412	FBC S.A., Howald	61432
Atos Origin Luxembourg S.A., Bertrange	61412	FBC S.A., Howald	61432
Barnel S.A., Luxembourg	61423	Financière Esch S.A., Luxembourg	61430
Barnel S.A., Luxembourg	61423	Fingreen S.A., Luxembourg	61403
BBA Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg ..	61395	Fingreen S.A., Luxembourg	61403
Biophysiomics Holding (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	61430	First Trust S.A., Luxembourg	61397
Blicon S.A., Luxembourg	61401	Focus Consulting S.A., Soparfi, Luxembourg	61413
Blicon S.A., Luxembourg	61401	Forcema S.A., Luxembourg	61404
Bluestar International S.A., Luxembourg	61438	Forcema S.A., Luxembourg	61404
Bluestar International S.A., Luxembourg	61439	Forcema S.A., Luxembourg	61404
Bric S.A., Luxembourg	61412	Forcema S.A., Luxembourg	61405
Centaur Advisory S.A., Luxembourg	61440	Forcema S.A., Luxembourg	61405
Centaur Advisory S.A., Luxembourg	61440	Forcema S.A., Luxembourg	61405
Century Investments S.A., Luxembourg	61402	Forcema S.A., Luxembourg	61405
Coban S.A., Luxembourg	61402	Forcema S.A., Luxembourg	61405
Coban S.A., Luxembourg	61402	Forcema S.A., Luxembourg	61405
Compagnie d'Investissements Pharmaceutiques S.A., Luxembourg	61437	FR Participation, S.à r.l., Luxembourg	61412
Congrégation des Soeurs du Tiers Ordre Régulier de Notre-Dame du Mont Carmel S.A., Luxem- bourg	61431	G.T. Immobilière S.A., Luxembourg	61396
Congrégation des Soeurs du Tiers Ordre Régulier de Notre-Dame du Mont Carmel S.A., Luxem- bourg	61431	Génie Construction, S.à r.l., Soleuvre	61438
Denton S.A., Luxembourg	61399	Hexagon Properties, S.à r.l., Schuttrange	61398
Denton S.A., Luxembourg	61399	International Shipping Services S.A., Luxembourg	61396
Digital Spirit S.A., Gosseldange	61432	International Shipping Services S.A., Luxembourg	61396
Dovenport Properties, S.à r.l., Schuttrange	61414	J.P. Morgan Luxembourg International, S.à r.l., Lu- xembourg	61423
Dunwood Telecommunications, S.à r.l., Luxem- bourg	61406	J.P. Morgan Luxembourg International, S.à r.l., Lu- xembourg	61423
Elbow Holding S.A., Luxembourg	61411	Juana Holding S.A.H., Luxembourg	61394
Enzian Holding S.A., Luxembourg	61425	Julius Baer Multiclient Management S.A., Luxem- bourg	61399
Equinox Management Company S.A., Luxem- bourg	61398	Julius Baer Multiclient Management S.A., Luxem- bourg	61399
		Kabalux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	61397
		Kinder House S.A., Luxembourg	61436
		Locafin S.A., Esch-sur-Alzette	61395

Lubow Illsen S.C.A., Luxembourg	61403	Recholding S.A., Luxembourg	61398
Maxinvest Holding S.A., Luxembourg	61394	Recholding S.A., Luxembourg	61398
Milestone Finance Company S.A.H., Luxembourg	61394	Rive Gauche Finance S.A.H., Luxembourg	61437
Mima Films, S.à r.l., Strassen	61401	Rohl Immo, S.à r.l., Ettelbruck	61401
Mistral Affiliates S.A., Luxembourg	61425	Royal Blue S.A., Luxembourg	61424
MJ Entreprise, S.à r.l., Luxembourg	61437	Royal Blue S.A., Luxembourg	61424
Mondi Inflatable Packaging S.A., Luxembourg . . .	61396	S.F.E.M. International S.A., Luxembourg	61424
NTR Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .	61400	S.IN.I.T. Société Internationale d'Investissements	
NTR Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .	61400	Techniques S.A., Luxembourg	61438
NTR Treasury Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	61403	Scottish Equitable Advisers (Luxembourg) S.A.,	
Obliholding S.A., Luxembourg	61439	Luxembourg	61424
Obliholding S.A., Luxembourg	61439	Scottish Equitable Advisers (Luxembourg) S.A.,	
Open Informatique, S.à r.l., Luxembourg	61401	Luxembourg	61424
Padwick Properties, S.à r.l., Schuttrange	61414	Shatto Holdings, S.à r.l., Schuttrange	61414
Paraiso S.A., Luxembourg	61415	SK Participation, S.à r.l., Luxembourg	61413
Paraiso S.A., Luxembourg	61421	Société Financière Cereus S.A.H., Luxembourg . .	61395
Platine S.A., Steinsel	61397	Syl Lux S.A., Livange	61413
Platine S.A., Steinsel	61397	Valgroup Hold S.A., Luxembourg	61431
Procalux Holding S.A., Luxembourg	61411	Valgroup Hold S.A., Luxembourg	61431
Ragdale Properties, S.à r.l., Schuttrange	61402	(La) Veggia Finance S.A., Luxembourg	61413
Reale S.A., Luxembourg	61438	Versace S.A., Luxembourg	61422

JUANA HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 73.669.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03624, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

JUANA HOLDING S.A.H.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(084386.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

MILESTONE FINANCE COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 12.813.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

MILESTONE FINANCE COMPANY

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(084392.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

MAXIMINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.663.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03622, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

MAXIMINVEST HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(084396.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

BBA LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 84.258.

—
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 30 septembre 2004, Monsieur Rolf Weissenfeldt, qui a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 30 septembre 2004, a été remplacé par Monsieur Serge Marx, avocat, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Suite à cette décision, le conseil de gérance de la société est composé comme suit:

- M. Robin Booth, expert-comptable, demeurant à Bedfordshire LU1 4EL, United Kingdom, The Tykes, 2 Mancroft Road Caddington;

- M. Victor Elvinger, avocat, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;

- M. Serge Marx, avocat, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00811. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084303.3/304/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

SOCIETE FINANCIERE CEREUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 36.889.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 23 septembre 2004 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Pieter van Nugteren, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Maarten van de Vaart. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

Monsieur Hans de Graaf, administrateur

Monsieur Peter Bun, administrateur

Monsieur Pieter van Nugteren, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Pour SOCIETE FINANCIERE CEREUS S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2004, réf. LSO-AV01640. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083701.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

LOCAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 44, rue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 59.238.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2004

1. Les actionnaires acceptent à l'unanimité la démission de Madame Nusreta Camic-Hodzic de son poste d'administrateur.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

2. En remplacement de l'administrateur démissionnaire, les actionnaires décident de nommer Madame Sanela Camic, né à Rozaje (Yougoslavie), le 19 janvier 1976, employée privée, demeurant Moehrendorfer Str., 7 à D-90431 Nürnberg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Esch-sur-Alzette, le 7 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00407. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(083835.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

INTERNATIONAL SHIPPING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 89.958.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2004, réf. LSO-AV01404, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(083744.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

INTERNATIONAL SHIPPING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 89.958.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 24 septembre 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de INTERNATIONAL SHIPPING SERVICES S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - * perte à reporter: EUR 18.428,60;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2003;
- les actionnaires étant tous présents ou représentés, de continuer les activités de la société suite à la perte réalisée pour 2003 excédant 75% du capital souscrit.

Luxembourg, le 24 septembre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2004, réf. LSO-AV01405. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083743.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

MONDI INFLATABLE PACKAGING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.
R. C. Luxembourg B 100.675.

M. A.F. Pace-Bonello a été nommé au conseil d'administration de la société avec effet au 23 août 2004.

Pour extrait conforme, destiné aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083732.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

G.T. IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 132, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 75.719.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 avril 2000, acte publié au Mémorial C n° 642 du 8 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2004.

Pour G.T. IMMOBILIERE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(083739.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

PLATINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7344 Steinsel, 3, rue de Bridel.
R. C. Luxembourg B 28.654.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03421, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083777.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

PLATINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7344 Steinsel, 3, rue de Bridel.
R. C. Luxembourg B 28.654.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 1^{er} juin 2004 que:

Leurs mandats étant arrivés à échéance, Maître René Faltz, avocat, demeurant professionnellement 41, avenue de la Gare à Luxembourg, Madame Carine Bittler, Administrateur de société, demeurant 63, rue de Strassen, L-8094 Bertrange et Monsieur Adriaan De Feijter, directeur, demeurant professionnellement à L-2241 Bridel, 4, rue Tony Neuman, ont été réélus au poste d'Administrateur de la société pour une durée de 5 ans.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083774.3/1285/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

FIRST TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 80.068.

Il découle de la démission de Monsieur Stéphane Biver que son nom est retiré de la liste des pouvoirs de signature «B» de la société avec effet au 30 juillet 2004.

Monsieur Biver était à aucun moment administrateur, délégué à la gestion journalière ou commissaire aux comptes de la société.

Luxembourg, le 13 octobre 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083795.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

KABALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 116, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 94.966.

Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2004

Ordre du jour:

Gérant technique.

L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Beaumet Romain gérant de la partie restauration de la S.à r.l. KABALUX, gérant technique ainsi que délégué de la gestion journalière avec effet immédiat.

Tous les associés étaient présents à l'assemblée générale extraordinaire.

C. Kayser

Associé-gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03623. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(083856.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

RECHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.940.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

RECHOLDING S.A.

Signature

(083780.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

RECHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.940.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 septembre 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

RECHOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03642. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083783.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 77.581.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03981, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A.

Société Anonyme

Signature

(083865.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

HEXAGON PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 99.899.

Extrait des résolutions prises par le gérant le 5 juillet 2004 à Luxembourg

Le gérant unique a pris les décisions suivantes:

la nomination de FINSBURY CORPORATE SERVICES LIMITED comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

La nomination de M. Bart J.W. d'Ancona comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

La nomination de M. Alexander N.J. van Zeeland comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

La démission de BELVAUX NOMINEES LIMITED comme gérant de la société et la pleine et entière décharge de ses fonctions à partir du 5 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084035.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

JULIUS BAER MULTICLIENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 85.117.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Pour JULIUS BAER MULTICLIENT MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

(083802.3/1126/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

JULIUS BAER MULTICLIENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 85.117.

En date du 12 octobre 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé de nommer:

M. Andreas Bär, JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD., Hohlstrasse 602, CH-8010 Zürich

M. Freddy Brausch, ETUDE LINKLATERS LOESCH, 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg

M. Walter Knabenhans, JULIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstrasse 36, CH-8001 Zürich

M. Jean-Michel Loeh, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Dr. Roman Von Ah, JULIUS BAER ASSET MANAGEMENT LTD., Hohlstrasse 602, CH-8010 Zürich,

Dr. Rudolf Ziegler, JULIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstrasse 36, CH-8001 Zürich

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Pour JULIUS BAER MULTICLIENT MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02940. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083799.3/1126/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

DENTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.274.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03650, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

DENTON S.A.

Signature

(083816.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

DENTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.274.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

DENTON S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03647. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083820.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

EUROBRICK PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 53.413.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

EUROBRICK PARTICIPATIONS HOLDING S.A.

Signature

(083823.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

EUROBRICK PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 53.413.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

EUROBRICK PARTICIPATIONS HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03662. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083824.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

NTR FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 87.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03348, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 15 octobre 2004.

NTR FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signatures

Managers

(083953.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

NTR FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 87.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03350, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

NTR FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signatures

Managers

(083952.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

61401

BLICON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 53.207.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BLICON S.A.

Signature

(083862.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

BLICON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 53.207.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 octobre 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

BLICON S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03675. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083863.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

ROHL IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9070 Ettelbruck, 5, place de la Résistance.
R. C. Luxembourg B 93.451.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 17 octobre 2004.

Signature.

(083927.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

MIMA FILMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.153.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 octobre 2004.

Signature.

(083932.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

OPEN INFORMATIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 82.226.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2004.

Signature.

(083938.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

COBAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 69.721.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

COBAN S.A.

Signature

(083904.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

COBAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 69.721.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 octobre 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

COBAN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083905.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

CENTURY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.199.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

CENTURY INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

(083950.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

RAGDALE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 99.900.

Extrait des résolutions prises par le gérant le 5 juillet 2004 à Luxembourg

Le gérant unique a pris les décisions suivantes:

la nomination de FINSBURY CORPORATE SERVICES LIMITED comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

La nomination de M. Bart J.W. d'Ancona comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

La nomination de M. Alexander N.J. van Zeeland comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

La démission de BELVAUX NOMINEES LIMITED comme gérant de la société et la pleine et entière décharge de ses fonctions à partir du 5 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05606. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084038.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

FINGREEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.188.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FINGREEN S.A.

Signature

(083909.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

FINGREEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.188.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 octobre 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

FINGREEN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03691. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083911.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

NTR TREASURY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 94.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03346, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

NTR TREASURY LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signatures

Managers

(083954.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

LUBOW ILLSEN S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.
R. C. Luxembourg B 90.179.

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en commandite par actions LUBOW ILLSEN S.C.A. que:

- le siège de la société a été transféré de L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse à L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun;

- Monsieur André Harpes a été révoqué de son poste de commissaire aux comptes et Madame Marie Romero a été nommée en tant que nouveau commissaire aux comptes;

- Madame Aurélia Feltz et Messieurs Eric Hutter et Pierre Feltgen ont été révoqués de leur poste de membres du conseil de surveillance et Messieurs Gérard Schank, Gérard A. Turpel et Michel Collignon ont été nommés en tant que nouveaux membres du conseil de surveillance.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM02765. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084520.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

FORCEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 76.504.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2004.

Signature.

(084019.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

FORCEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 76.504.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 22 août 2001 à 15.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2000.

L'Assemblée ratifie la cooptation intervenue en date du 11 septembre 2000, de Reinald Loutsch, en sa qualité d'Administrateur en remplacement de Frédéric Seince, Administrateur démissionnaire et donne décharge à Frédéric Seince pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leurs mandats au 31 décembre 2000.

Reconduction des mandats de Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de H.R.T. REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leurs mandats prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2001.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03359. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084018.3/817/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

FORCEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 76.504.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2004.

Signature.

(084023.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

FORCEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 76.504.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 22 août 2002 à 15.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2001 et décide de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée qui absorbe entièrement le capital social.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leurs mandats au 31 décembre 2001.

Reconduction des mandats de Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de H.R.T. REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leurs mandats prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03361. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084021.3/817/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

FORCEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 76.504.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2004.

Signature.

(084014.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

FORCEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 76.504.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 22 août 2003 à 15.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2002 et décide de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée qui absorbe entièrement le capital social.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leur mandat au 31 décembre 2002.

Reconduction des mandats de Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de H.R.T. REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03357. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084011.3/817/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

FORCEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 76.504.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2004.

Signature.

(084009.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

FORCEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 76.504.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 23 août 2004 à 15.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2003 et décide de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée qui absorbe entièrement le capital social.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leurs mandats au 31 décembre 2003.

Reconduction des mandats de Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de H.R.T. REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03354. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084006.3/817/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

DUNWOOD TELECOMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 103.495.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the seventh day of October.

Before the undersigned Maître Marc Lecuit, notary, residing in Redange-sur-Attert, in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Mr Ehud Kadur, Israeli citizen born on August 12th, 1961, director of companies, residing at Herzvila, Ramat 50, Israel here represented by Mr Benoît Duvieusart, Master of Laws, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on October 1st, 2004.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

In particular, the Company may acquire and manage patents, trademarks or other intellectual rights.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of DUNWOOD TELECOMMUNICATIONS.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, represented as mentioned hereabove, the appearing party declare to subscribe the hundred (500) shares.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2004.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

General Meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
2. The following person is appointed manager of the Company for an indefinite period:

Mr Ehud Kadur, Israeli citizen born on August 12th, 1961, director of companies, residing at Herzvila, Ramat 50, Israel;

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le sept octobre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Ehud Kadur, citoyen israélien né le 12 août, 1961, administrateur de sociétés, résidant à Herzvila, Ramat 50, Israël,

ici représenté par Monsieur Benoît Duvieusart, Master of Laws, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de DUNWOOD TELECOMMUNICATIONS.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est(sont) librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés le comparant, représenté comme dit ci-avant déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
2. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Ehud Kadur, citoyen israélien né le 12 août 1961, administrateur de sociétés, résidant à Herzziya, Ramat 50, Israël.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Kadur, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 9, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

M. Lecuit.

(084796.3/220/325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

PROCALUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 27.958.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour PROCALUX HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(083955.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

ELLBOW HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 70.097.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Signature.

(084043.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

BRIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.475.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

BRIC S.A.

Signatures

Administrateurs

(083957.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

FR PARTICIPATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 31.058.375 EUR.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 93.456.

Le bilan consolidé de BRITISH SECURITY GROUP LIMITED (associé majoritaire de FR PARTICIPATION, S.à r.l.) au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02320, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

FR PARTICIPATION, S.à r.l.

M. Limpens / S. Krancenblum

Gérant / Gérant

(083958.3/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

**ATOS ORIGIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. ORIGIN LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-8070 Bertrange, Z.A. Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 37.048.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03435, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Signature.

(084049.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

**ATOS ORIGIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. ORIGIN LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-8070 Bertrange, Z.A. Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 37.048.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Signature.

(084054.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

**ATOS ORIGIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. ORIGIN LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-8070 Bertrange, Z.A. Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 37.048.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Signature.

(084057.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

SK PARTICIPATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 15.342.525 EUR.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 93.454.

—
Le bilan consolidé de BRITISH SECURITY GROUP LIMITED (associé majoritaire de SK PARTICIPATION, S.à r.l.) au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

SK PARTICIPATION, S.à r.l.

F. Mesenburg / C. Bitterlich

Gérant / Gérant

(083963.3/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

SYL LUX S.A., Société Anonyme.

Capital: 31.000,- EUR.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Z.I. Le 2000.

R. C. Luxembourg B 82.569.

—
Les comptes annuels régulièrement approuvés, la proposition d'affectation du résultat et l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02285, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(084013.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

FOCUS CONSULTING S.A., SOPARFI, Société Anonyme.

Capital: 31.000,- EUR.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 91.554.

—
Les comptes annuels régulièrement approuvés, la proposition d'affectation du résultat et l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AV05729, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(084015.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

LA VEGGIA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

—
Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire lors de sa tenue le 21 mai 2004 que Monsieur Marc Chong Kan, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat au 21 mai 2004 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Armin Kirchner. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 29 septembre 2004.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084514.3/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

DOVENPORT PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 99.897.

—
Extrait des résolutions prises par le gérant le 5 juillet 2004 à Luxembourg

Le gérant unique a pris les décisions suivantes:

la nomination de FINSBURY CORPORATE SERVICES LIMITED comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

La nomination de M. Bart J.W. d'Ancona comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

La nomination de M. Alexander N.J. van Zeeland comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

La démission de BELVAUX NOMINEES LIMITED comme gérant de la société et la pleine et entière décharge de ses fonctions à partir du 5 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05608. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084039.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

SHATTO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 99.898.

—
Extrait des résolutions prises par le gérant le 5 juillet 2004 à Luxembourg

Le gérant unique a pris les décisions suivantes:

la nomination de FINSBURY CORPORATE SERVICES LIMITED comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

La nomination de M. Bart J.W. d'Ancona comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

La nomination de M. Alexander N.J. van Zeeland comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

La démission de BELVAUX NOMINEES LIMITED comme gérant de la société et la pleine et entière décharge de ses fonctions à partir du 5 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05611. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084045.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

PADWICK PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 99.896.

—
Extrait des résolutions prises par le gérant le 5 juillet 2004 à Luxembourg

Le gérant unique a pris les décisions suivantes:

La nomination de FINSBURY CORPORATE SERVICES LIMITED comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

La nomination de M. Bart J.W. d'Ancona comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

La nomination de M. Alexander N.J. van Zeeland comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

La démission de BELVAUX NOMINEES LIMITED comme gérant de la société et la pleine et entière décharge de ses fonctions à partir du 5 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05609. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084051.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

PARAISO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 64.284.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARAISO S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée sous la dénomination de PARAISO HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 530 du 21 juillet 1998,

dont le capital a été converti en euros aux termes de l'assemblée générale ordinaire tenue sous seing privé, en date du 06 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 251 du 07 avril 2001,

dont les statuts ont été modifiés aux termes de deux actes reçus par le notaire instrumentant,

- en date du 05 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1470 du 11 octobre 2002 et

- en date du 29 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 580 du 05 juin 2004.

La séance est ouverte à 09.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille deux cents (2.200) actions d'une valeur nominale de trois cent soixante-six euros et quarante-cinq cents (EUR 366,45) chacune, représentant l'intégralité du capital social de huit cent six mille cent quatre-vingt-dix euros (EUR 806.190,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocation préalable, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autre formalité, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Résolution à prendre sous condition d'une ratification de ces mêmes résolutions en Italie suivant les dispositions de la loi italienne.

1. Transfert du siège social statutaire et du siège administratif de la Société en Italie et changement de la nationalité de la Société actuellement de nationalité luxembourgeoise, en société de nationalité Italienne.

2. Refonte des statuts en les adaptant à la loi italienne.

3. Suppression de toutes références au capital autorisé.

4. Démissions de Messieurs Norbert Schmitz, Jean-Marie Poos et de la société SGA SERVICES S.A., Administrateurs et de Monsieur Eric Herremans, Commissaire aux comptes.

5. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes sortants.

6. Nominations de Messieurs Filippo Borghi, né à Modena le 22 février 1960, demeurant au 26, Via Briani, I-41100 Modena, en tant que Président du Conseil d'Administration, et de Stefano Borghi, né à Modena le 19 janvier 1961, demeurant au 67/05, Via della Prete, I-41100 Modena, en tant qu'Administrateur,

Et

Nominations du «Collegio Sindacale»: Monsieur Edoardo Rossini, né le 03 février 1952 à Modena, demeurant à Portile (MO), Via Per Castelnuovo Rangone n. 280/1, en tant que «Presidente», Madame Elena Parenti, née à Pavullo (MO) le 25 novembre 1975, demeurant au 14, Via Pietri I-Pavullo (MO), en tant que «Sindaco effettivo», Monsieur Massimiliano Magagnoli, né à Bologne le 09 mars 1962, demeurant au 19, Via D'Azeglio, Bologne, en tant que «Sindaco effettivo», Monsieur Luca Borella, né à Bologne le 09 novembre 1964, demeurant au 19, Via D'Azeglio, Bologne, en tant que «Sindaco supplente», Madame Claudia Branchini, née à Carpi (MO), le 15 août 1967, demeurant au 19, Via D'Azeglio, Bologne, en tant que «Sindaco supplente», et Monsieur Coraducci Vittorio, né le 03 août 1957 à Bologne, demeurant au 1, Via del Meloncello à Bologne, en tant que «Revisore Unico».

7. Décision de donner un pouvoir spécial à Monsieur Filippo Borghi, demeurant à Modena aux fins de faire le nécessaire, signer tous actes et formalités quelconques pour le transfert et l'enregistrement de la société en Italie.

7. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes. Toutes ces résolutions sont prises sous condition suspensive d'une ratification de ces mêmes résolutions en Italie suivant les dispositions de la loi italienne.

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et le siège administratif de la société en Italie et de changer en conséquence la nationalité de la société, actuellement de nationalité luxembourgeoise, en société de nationalité italienne.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de faire la refonte des statuts en les adaptant à la loi italienne, de sorte que les statuts ont dorénavant la teneur suivante:

Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. La société est une société par actions, dénommée GB HOLDING SPA.

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Modène, à l'adresse inscrite au Tribunal de Commerce conformément à la loi.

Art. 3. La durée de la Société est fixée au 31 décembre 2040 et pourra être prolongée une ou plusieurs fois par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Art. 4. L'objet social comporte les activités suivantes:

la prise directe ou indirecte d'intéressements et de participations dans d'autres sociétés ou organismes, italiens et étrangers, publics et privés et, partant, l'acquisition, la détention et la gestion des droits sur le capital de ces sociétés ou organismes, qu'ils soient représentés ou non par des titres, sans toutefois que ces prises d'intéressements ou de participations puissent s'exercer à l'égard du public.

De manière instrumentaire uniquement par rapport à l'objet et sauf modification, et à titre non prééminent, la Société pourra acquérir, vendre et donner à bail tous immeubles, contracter tous prêts et recourir à toutes formes de financement, consentir toutes sûretés mobilières et immobilières, réelles ou personnelles, y compris tous cautionnements et avals, en garantie de ses propres obligations ou de celles des sociétés ou entreprises dans lesquelles elle détiendrait des intéressements ou participations, ou faisant partie du groupe de la Société, fournir des services de coordination financière, technique et administrative aux sociétés en participation, sociétés de contrôle ou sociétés faisant partie du groupe de la Société.

En tout état de cause, il sera interdit à la Société de développer des activités réservées de par la loi, et en particulier réservées aux entreprises concernées par le T.U. (Texte Unique) bancaire et par le T.U sur l'intermédiation financière (Décret-loi du 1^{er} septembre 1993 n° 385 et Décret-loi du 24 février 1998 no 58, tels que complétés et amendés par la suite).

Capital social - Actions - Domicile des associés

Art. 5. Le capital social est fixé à 806.190,00 Euro (huit cent six mille cent quatre-vingt-dix), représenté par 2.200 actions ordinaires nominatives d'une valeur nominale de 366,45 Euro chacune.

Les actions confèrent à leurs titulaires des droits égaux et sont représentées par des titres en circulation.

Art. 6. La Société pourra recueillir des fonds d'épargne auprès des actionnaires en exprimant le désir, à condition que ces derniers soient inscrits au Registre des Actionnaires depuis au moins trois mois et qu'ils détiennent une participation d'au moins 2% du capital social, tel qu'il résulte du dernier bilan approuvé, ou aux conditions prévues par les lois/règlements en vigueur au moment donné.

Art. 7. En ce qui concerne leurs relations avec la Société, le domicile des actionnaires (y compris, le cas échéant, leurs coordonnées téléphoniques, de télécopie et de courrier électronique) sera celui inscrit au Registre des Actionnaires; il appartiendra à l'actionnaire de le communiquer moyennant inscription au Registre des Actionnaires et de notifier également tous changements éventuels.

Art. 8. Les actions sont nominatives, indivisibles et librement cessibles.

Toutefois, au cas où un actionnaire aurait l'intention de céder tout ou partie de ses actions par acte entre vifs, il devra communiquer au préalable les conditions de cette cession ainsi que le nom du cessionnaire par lettre recommandée à tous les actionnaires, lesquels pourront, aux mêmes conditions, exercer leur droit de préemption dans un délai de 15 (quinze) jours de la réception de la notification. Au cas où la cession faisant l'objet de la notification serait à titre gratuit ou moyennant contrepartie non pécuniaire, le prix d'acquisition dû par l'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption sera déterminé sur la base de la valeur effective du patrimoine social à la date de la cession. Cette valeur, à défaut d'accord entre le cédant et l'actionnaire exerçant son droit de préemption, sera fixée par un expert qualifié indépendant ou par un collège d'experts, désigné d'un commun accord et, à défaut d'accord, nommé par le Tribunal de la circonscription du siège social de la Société.

Au cas où plusieurs actionnaires entendraient exercer leur droit de préemption, les actions seront réparties entre eux au prorata de la part de capital social représentée par les actions détenues par chacun d'eux.

Si aucun actionnaire n'exerce son droit de préemption selon les modalités indiquées, les actions dont la cession aura fait l'objet de la notification pourront être cédées, à condition que:

- la cession se fasse dans les deux mois qui suivent l'échéance du terme prévu pour l'exercice du droit de préemption;
- les conditions de cession et le cessionnaire correspondent aux indications faites par l'actionnaire cédant aux termes de la notification adressée aux autres actionnaires.

En cas de non-respect de ces conditions ou d'une seule d'entre elles, il y aura impérativement lieu de répéter la procédure de préemption.

En cas d'augmentations successives de capital, les nouvelles actions devront être offertes en option aux actionnaires à des conditions identiques et au prorata du nombre d'actions respectif détenu par eux.

Instruments financiers - Obligations - Patrimoines affectés

Art. 9. La Société, sur délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire, pourra émettre des instruments financiers participatifs dotés de droits patrimoniaux ou même de droits administratifs, à l'exclusion du droit de vote à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Dans ce cas, ladite assemblée extraordinaire approuvera les modifications statutaires régissant les modalités et conditions d'émission, les droits conférés, les sanctions en cas d'inexécution des prestations et, en cas d'admission, la loi de circulation.

Art. 10. La Société pourra émettre des emprunts obligataires convertibles et non convertibles.

Le Conseil d'Administration délibérera sur l'émission d'emprunts obligataires non convertibles.

Il appartiendra à l'Assemblée Générale Extraordinaire de délibérer sur l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou d'attribuer au Conseil d'Administration la faculté de les émettre en en fixant les limites de temps et de montant.

Art. 11. La Société pourra constituer des patrimoines affectés à une affaire spécifique, conformément aux articles 2747-bis et suivants du Code Civil.

La décision/délibération relative à une telle constitution de patrimoine sera adoptée par l'Administrateur unique ou par le Conseil d'Administration à la majorité absolue de ses membres.

Retrait

Art. 12. Auront un droit de retrait les actionnaires n'ayant pas pris part à l'approbation des résolutions concernant:

a) la modification de la clause relative à l'objet social, lorsque celle-ci prévoit un changement significatif de l'activité de la Société;

b) la transformation de la Société;

c) le transfert du siège social à l'étranger;

d) la révocation de l'état de liquidation;

e) la modification des critères de détermination de la valeur de l'action en cas de retrait;

f) les modifications des statuts relatives aux droits de vote ou de participation;

g) l'élimination d'au moins un des motifs de retrait prévus aux termes des présents statuts.

Au cas où la Société serait sujette à des activités de direction et de coordination au sens des articles 2497 et suivants du Code Civil, les actionnaires auront également un droit de retrait dans les hypothèses prévues aux termes de l'article 2497 quater du Code Civil.

Art. 13. Les termes et conditions de l'exercice du droit de retrait seront ceux prévus à l'article 2437 bis du Code Civil.

Dans l'hypothèse où le fait légitimant le retrait différerait de ceux arrêtés par délibération, le Conseil d'Administration sera dans l'obligation de communiquer aux actionnaires les faits pouvant donner lieu à l'exercice du droit de retrait dans les dix jours qui suivent la date à laquelle ce retrait sera parvenu à leur connaissance.

Le retrait sera réputé exercé à compter de la date de réception de la notification par le Conseil d'Administration.

L'exercice du droit de retrait devra être mentionné au Registre des Actionnaires.

Art. 14. L'actionnaire sera en droit de liquider les actions pour lesquelles il exerce son droit de retrait.

Les critères de détermination de la valeur des actions de l'actionnaire exerçant le droit de retrait seront ceux indiqués à l'article 2437 ter alinéa 2 du Code Civil.

Les actionnaires seront en droit d'être avisés de la détermination de la valeur mentionnée ci-dessus dans les quinze jours qui précèdent la date fixée pour l'assemblée.

Chacun des actionnaires sera en droit de prendre connaissance de la détermination de la valeur mentionnée ci-dessus et d'en obtenir copie à ses frais exclusifs.

Dans l'hypothèse où l'actionnaire, dans le cadre de la déclaration de l'exercice du droit de retrait, contesterait la détermination de la valeur par le Conseil d'Administration, la valeur sera déterminée dans les quatre vingt dix jours qui suivent l'exercice du droit de retrait moyennant un rapport assermenté d'un expert nommé par le Tribunal de la circonscription du siège social de la Société, statuant également sur les dépens, à la requête de la partie la plus diligente. L'article 1349 alinéa 1 du Code Civil sera d'application.

Art. 15. La procédure de liquidation des actions de l'actionnaire exerçant le droit de retrait sera celle prévue à l'article 2437 quater du Code Civil.

Assemblée

Art. 16. L'assemblée sera ordinaire et extraordinaire conformément à la loi.

Sont réservées impérativement à l'Assemblée Générale Ordinaire:

a. l'approbation du bilan;

b. la nomination et la révocation des administrateurs; la désignation des Commissaires aux Comptes et du Président des Commissaires aux Comptes et, le cas échéant, de la personne chargée de l'audit comptable;

c. la détermination de la rémunération des administrateurs et des Commissaires aux Comptes;

d. la résolution concernant la responsabilité des administrateurs et des Commissaires aux Comptes;

e. l'approbation de l'éventuel règlement d'assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire délibérera en outre sur toutes les autres matières, réservées de par la loi et les présents statuts à sa compétence.

Art. 17. Seront soumis à L'Assemblée Générale Extraordinaire:

a. les modifications des statuts, sauf dispositions contraires des présents statuts;

- b. la désignation, la substitution et la détermination des pouvoirs des liquidateurs;
- c. l'émission des instruments financiers mentionnés à l'article 9 des présents statuts;
- d. l'émission des emprunts obligataires convertibles mentionnés à l'article 10 des présents statuts;
- f. toutes autres matières lui réservées de par la loi et les présents statuts.

Art. 18. L'assemblée sera convoquée par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire devra être convoquée au moins une fois par an, dans les cent vingt jours qui suivent la clôture de l'exercice social. Au cas où la Société serait tenue à la rédaction du bilan consolidé et en présence d'exigences particulières relatives à la structure et à l'objet de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire pourra être convoquée dans les quatre vingt jours qui suivent la clôture de l'exercice social. Dans ce cas, les administrateurs devront indiquer les raisons d'un tel ajournement dans leur rapport de gestion.

L'assemblée pourra également être convoquée en un lieu différent de la Commune du siège social, à condition qu'il se situe en Italie.

L'avis de convocation devra en tout état de cause, indiquer:

- le lieu de réunion de l'assemblée;
- la date et l'heure de convocation de l'assemblée;
- les sujets à l'ordre du jour;
- toutes autres mentions éventuellement requises en vertu de la loi.

Tant que la Société n'aura pas recours au marché du capital-risque et à condition que la preuve de réception soit garantie au moins quatre-vingts jours auparavant, le Conseil d'Administration pourra choisir parmi les moyens de convocation de l'assemblée ci-dessous de manière alternative ou cumulative, y compris la publication au quotidien «Il Resto del Carlino»:

- a) lettre ou télégramme adressé au moyen des services postaux ou assimilés avec avis de réception à tous les actionnaires inscrits au Registre des Actionnaires, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes titulaires;
- b) lettre simple adressée aux personnes mentionnées ci-dessus qui devront en retourner une copie signée en indiquant la date de réception;
- c) message télécopie ou courrier électronique, envoyé et reçu par toutes les personnes mentionnées ci-dessus, lesquelles devront, avant la date fixée de la réunion de l'assemblée, confirmer par écrit, y compris par le même moyen, avoir reçu l'avis, en précisant la date de réception.

Art. 19. Dans l'avis de convocation, d'autres dates pourront être prévues pour la seconde convocation et d'éventuelles convocations ultérieures au cas où, lors de la réunion précédente, l'assemblée générale n'aurait pas été valablement constituée. Il pourra être prévu au maximum deux dates ultérieures pour les assemblées successives à l'assemblée de seconde convocation.

Les assemblées de seconde convocation ou de convocation ultérieure ne pourront se tenir le même jour que l'assemblée relative à la convocation précédente.

Art. 20. Même à défaut de convocation officielle, l'assemblée générale sera réputée valablement constituée si l'intégralité du capital social est représentée et que la majorité des membres du Conseil d'Administration et du collège de Commissaires aux Comptes est présente.

Art. 21. L'assemblée sera présidée par l'Administrateur Unique ou par le Président du Conseil d'Administration;

- en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, elle sera présidée par une personne choisie par les Actionnaires présents.

Art. 22. L'Assemblée Générale Ordinaire en première convocation sera valablement constituée en présence d'un nombre d'actionnaires représentant au moins la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire en seconde convocation et en convocation ultérieure sera valablement constituée, quelle que soit la partie du capital social représentée.

L'Assemblée Générale Ordinaire, en première et en seconde convocation ou en toute convocation ultérieure, délibérera valablement avec le vote favorable de la majorité absolue des actionnaires présents.

L'Assemblée Générale Extraordinaire en première convocation sera valablement constituée et délibérera valablement en présence et avec le vote favorable de plus des deux tiers du capital social.

En seconde convocation, L'Assemblée Générale Extraordinaire sera valablement constituée en présence des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social, et délibérera valablement avec le vote favorable des actionnaires présents représentant au moins les deux tiers du capital social.

Toutefois, le vote favorable des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social sera requis pour les résolutions concernant:

- a) la modification de l'objet social;
- b) la transformation de la Société;
- c) le transfert du siège social à l'étranger;
- d) la révocation de l'état de liquidation;
- e) la prorogation du terme;
- f) la dissolution anticipée;
- g) l'émission d'actions privilégiées.

Art. 23. Pour le calcul du quorum constitutif, le capital social représenté par des actions privées du droit de vote ne sera pas pris en considération.

Les actions propres et les actions détenues par les filiales seront prises en compte aux fins de calcul du quorum constitutif et délibératif, avec toutefois suspension du droit de vote.

Les autres actions pour lesquelles le droit de vote ne pourra être exercé seront prises en compte aux fins de la constitution valable de l'assemblée, ces mêmes actions (sauf stipulation contraire de la loi) ainsi que celles pour lesquelles le droit de vote ne sera pas exercé du fait de la déclaration d'abstention de l'actionnaire en raison d'un conflit d'intérêts, ne seront pas prise en compte aux fins de calcul de la majorité et de la part de capital requise pour l'approbation de la résolution.

Art. 24. Pourront participer à l'assemblée, les actionnaires nantis du droit de vote et inscrits au Registre des Actionnaires.

Art. 25. Les actionnaires pourront participer à l'assemblée y compris par l'intermédiaire de mandataires, ce dans les limites et conformément à l'article 2372 du Code Civil.

Administration et contrôle de gestion

Art. 26. La Société adopte le système traditionnel d'administration et de contrôle.

Art. 27. La société sera administrée par un Administrateur Unique ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins deux et d'au plus cinq membres, en fonction de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les Administrateurs seront désignés par l'Assemblée qui fixera la durée de leur mandat, laquelle ne pourra pas excéder trois années et prendra fin à la date de l'assemblée convoquée pour l'approbation du bilan relatif au dernier exercice de leur mandat.

Les Administrateurs seront rééligibles.

Le Conseil d'Administration sera investi des plus amples pouvoirs relatifs à la gestion de la Société.

Le Conseil d'Administration pourra nommer des directeurs et directeurs généraux, des fondés de pouvoir ad negotia, ainsi que des mandataires en général aux fins d'actes déterminés ou de catégories d'actes. Le Conseil d'Administration, si l'Assemblée n'y a pas pourvu, élira en son sein un Président rééligible et pourra également nommer un ou plusieurs Administrateurs-Délégués, ainsi qu'un Secrétaire, ce dernier pouvant également être désigné en dehors du Conseil d'Administration.

Toutes les attributions du Conseil, à l'exclusion de celles qui ne seront pas «déléguables» en vertu de la loi, pourront être déléguées au Président et au(x) Administrateur(s)-Délégué(s).

Le Conseil d'Administration sera convoqué au siège social ou en tout autre lieu, par le Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par l'Administrateur le plus âgé.

La convocation du Conseil d'Administration par le Président devra se faire sur demande écrite d'au moins un Administrateur, avec indication des sujets à traiter.

La convocation du Conseil d'Administration se fera par courrier recommandé avec accusé de réception, par télégramme ou télécopie, adressés au moins sept jours avant la date fixée pour la réunion. En cas d'urgence, la convocation pourra être effectuée par télégramme ou télécopie, adressés à chacun des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes au moins deux jours avant la date fixée pour la réunion.

Les réunions du Conseil seront présidées par le Président ou, en son absence, par l'Administrateur le plus âgé.

Les délibérations du Conseil seront consignées dans le Registre des procès-verbaux et signées par le Président de la réunion et par le Secrétaire.

La validité des délibérations du Conseil sera soumise à la présence effective de la majorité des administrateurs en fonctions et au vote favorable de la majorité des membres présents.

Les membres du Conseil d'Administration pourront percevoir une rémunération annuelle fixée par l'Assemblée pour toute la durée de leurs fonctions, de même que le remboursement des dépenses inhérentes à leurs fonctions.

L'assemblée pourra mettre en réserve, en faveur des administrateurs, y compris par le biais de polices d'assurance et/ou par tous moyens plus appropriés, une indemnité de résolution de contrat, payable à la cessation du mandat.

Pour les administrateurs investis de fonctions particulières, l'article 2389 alinéa 3 du Code Civil s'appliquera.

Art. 28. La représentation générale de la Société sera confiée au Président du Conseil d'Administration et, le cas échéant, à l'administrateur-délégué, dans la limite des pouvoirs lui conférés.

Art. 29. Le Collège des Commissaires aux Comptes sera composé de trois Commissaires aux Comptes titulaires et de deux suppléants, lesquels resteront en fonctions pour une durée de trois exercices, jusqu'à la date de l'assemblée convoquée aux fins d'approbation du bilan relatif au troisième exercice de leurs fonctions, et seront rééligibles.

L'Assemblée nommant le Collège des Commissaires aux Comptes désignera le Président du Collège et déterminera le montant de la rémunération des Commissaires aux Comptes.

Audit comptable

Art. 35. L'audit comptable sera effectué par le Collège des Commissaires aux Comptes à condition que ce dernier soit entièrement constitué d'auditeurs ou, au choix de l'Assemblée Générale Ordinaire, par le réviseur comptable ou la société d'audit.

La charge de l'audit comptable sera attribuée pour une durée de trois ans par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui déterminera la rémunération correspondante; le mandat prendra fin à la date de l'assemblée convoquée aux fins d'approbation du bilan relatif au dernier exercice dudit mandat.

Réunions par télé/vidéo conférence

Art. 36. Les réunions collégiales (assemblée, Conseil d'Administration/Collège des Commissaires aux Comptes) pourront également se dérouler par conférence audio ou vidéo, aux conditions suivantes à consigner dans les procès-verbaux:

- a) que soient présents au même endroit, le Président et le Secrétaire éventuel de la réunion, et qu'ils rédigent et signent le procès-verbal en mentionnant que la séance s'est tenue audit endroit.
- b) qu'il soit permis au Président de la réunion d'établir l'identité des participants, de diriger le déroulement de la réunion, et de constater et de proclamer les résultats des votes;
- d) qu'il soit permis aux intervenants de participer à la discussion et au vote simultané relatif aux sujets à l'ordre du jour, ainsi que de consulter, recevoir ou transmettre les documents.

Bilan et bénéfices

Art. 37. La clôture de l'exercice social se fera le 31 décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration, conformément à la loi, rédigera le bilan annuel devant être présenté aux actionnaires dans les cent vingt jours qui suivent la clôture de l'exercice.

Les bénéfices nets résultant du bilan approuvé, après prélèvement de 5% pour la réserve légale, seront distribués aux actionnaires, à moins que l'assemblée ne décide de prélèvements spéciaux en faveur de réserves extraordinaires ou autres ou de les affecter en tout ou partie à l'exercice suivant.

Les bénéfices mis en paiement et non perçus dans un délai de cinq ans à compter de la date d'exigibilité se prescriront en faveur de la Société avec affectation directe à la réserve.

Dissolution et liquidation de la société

Art. 38. En cas de dissolution les dispositions des articles 2484 et suivants du Code Civil seront d'application.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de la démission des administrateurs, savoir:

- Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, demeurant à L-2736 Luxembourg, 16, rue Eugène Wolff;
 - Monsieur Jean-Marie Poos, licencié en sciences économiques, né à Uccle (Belgique), le 16 octobre 1966, demeurant à L-4970 Bettange/Mess, 45, rue Haard;
 - La société S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76.118,
- et du Commissaire aux Comptes, savoir:
- Monsieur Eric Herremans, Sous-Directeur, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Quatrième résolution

Décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exercice de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer Messieurs Filippo Borghi, né à Modena le 22 février 1960, demeurant au 26, Via Briani, I-41100 Modena, en tant que Président du Conseil d'Administration, et Stefano Borghi, né à Modena le 19 janvier 1961, demeurant au 67/05, Via della Prete, I-41100 Modena, en tant qu'Administrateur,

L'assemblée décide de nommer membres du «Collegio Sindacale»:

- Monsieur Edoardo Rossini, né à Modena, le 03 février 1952, demeurant à Portile (MO), Via Per Castelnuovo Rangone n. 280/1, en tant que «Presidente»;
- Madame Elena Parenti, née à Pavullo (MO) le 25 novembre 1975, demeurant au 14, Via Pietri I-Pavullo (MO), en tant que «Sindaco effettivo»;
- Monsieur Massimiliano Magagnoli, né à Bologne le 09 mars 1962, demeurant au 19, Via D'Azeglio, Bologne, en tant que «Sindaco effettivo»;
- Monsieur Luca Borella, né à Bologne le 09 novembre 1964, demeurant au 19, Via D'Azeglio, Bologne, en tant que «Sindaco supplente»;
- Madame Claudia Branchini, née à Carpi (MO), le 15 août 1967, demeurant au 19, Via D'Azeglio, Bologne, en tant que «Sindaco supplente»; et
- Monsieur Coraducci Vittorio, né le 03 août 1957 à Bologne, demeurant au 1, Via del Meloncello à Bologne, en tant que «Revisore Unico»

Sixième résolution

L'assemblée décide de donner un pouvoir spécial à Monsieur Filippo Borghi, demeurant à Modena aux fins de faire le nécessaire, signer tous actes et formalités quelconques pour le transfert et l'enregistrement de la société en Italie.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Conde, F. Kessler.

Le notaire soussigné déclare qu'il résulte d'un acte documenté par le notaire Nicola Atlante de Rome en date du 19 octobre 2004 que les démarches pour le transfert de siège de la société ont été entreprises en Italie.

(signé) Kessler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 2004, vol. 900, fol. 96, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2004.

F. Kessler.

(085308.3/219/374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

PARAISO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 64.284.

L'an deux mille quatre, le sept octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARAISO S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée sous la dénomination de PARAISO HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 530 du 21 juillet 1998,

dont le capital a été converti en euros aux termes de l'assemblée générale ordinaire tenue sous seing privé, en date du 06 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 251 du 07 avril 2001,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant,

- en date du 05 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1470 du 11 octobre 2002,

- en date du 29 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 580 du 05 juin 2004 et

- en date du 23 septembre 2004, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte à 09.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Mademoiselle le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia Rouckert, employée privée, demeurant à Rodange.

Mademoiselle le Président expose ensuite:

1.- que cette assemblée est tenue pour rectifier et préciser certains points de l'assemblée générale extraordinaire du 23 septembre 2004, reçue par le notaire instrumentant, enregistrée à Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 2004.

2.- qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille deux cents (2.200) actions d'une valeur nominale de trois cent soixante-six euros et quarante-cinq cents (EUR 366,45) chacune, représentant l'intégralité du capital social de huit cent six mille cent quatre-vingt-dix euros (EUR 806.190,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocation préalable, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autre formalité, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

3.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la numérotation de l'ordre du jour comme suit: 7. Divers devient 8. Divers

2. Modification de l'article 18 comme suit «.....l'Assemblée Générale Ordinaire pourra être convoquée dans les cent quatre-vingt jours... »

3. Modification de l'article 18 comme suit «....que la preuve de réception soit garantie au moins huit jours auparavant.... »

4. Modification de l'article 27 comme suit «....adressés à chacun des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes Titulaires au moins deux jours.....»

5. Modification de l'article 28 comme suit «....sera confiée à l'Administrateur unique, au Président du Conseil..... »

6. Modification de la numérotation des articles du statut à partir de l'article 29.

7. Modification de l'article 36 entre le point b) et le point d) il faut ajouter le point c) comme suit «c) que le secrétaire ait l'opportunité de bien comprendre les arguments à l'ordre du jour objet de son procès-verbal;»

8. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide que le point 7 de l'ordre du jour de la prédite assemblée du 23 septembre 2004 est à considérer comme ayant été le point 8 de l'ordre du jour de cette même assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée se réfère au point 2 de l'ordre du jour de la prédite assemblée du 23 septembre 2004 qui concernait la refonte des statuts de la société d'après la loi italienne, étant entendu que les résolutions de la prédite assemblée de même que les résolutions qui vont suivre sont soumises à la condition d'une ratification de ces résolutions en Italie suivant les dispositions de la loi italienne.

L'assemblée constate et décide que certains articles des nouveaux statuts sont à modifier comme suit:

1) L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article dix-huit (18) comme suit:

«Art. 18. 2^{ème} alinéa

L'Assemblée Générale Ordinaire devra être convoquée au moins une fois par an, dans les cent vingt jours qui suivent la clôture de l'exercice social. Au cas où la Société serait tenue à la rédaction du bilan consolidé et en présence d'exigences particulières relatives à la structure et à l'objet de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire pourra être convoquée dans les cent quatre-vingt jours qui suivent la clôture de l'exercice social. Dans ce cas, les administrateurs devront indiquer les raisons d'un tel ajournement dans leur rapport de gestion.»

2) L'assemblée décide de modifier la première phrase du cinquième alinéa de l'article dix-huit (18) comme suit:

«Art. 18. 1^{ère} phrase du cinquième alinéa

Tant que la Société n'aura pas recours au marché du capital-risque et à condition que la preuve de réception soit garantie au moins huit jours auparavant, le Conseil d'Administration pourra choisir parmi les moyens de convocation de l'assemblée ci-dessous de manière alternative ou cumulative, y compris la publication au quotidien «Il Resto del Carlino»;

3) L'assemblée décide de modifier le neuvième alinéa de l'article vingt-sept (27) des statuts comme suit:

«Art. 27. 9^{ème} alinéa

La convocation du Conseil d'Administration se fera par courrier recommandé avec accusé de réception, par télégramme ou télécopie, adressés au moins sept jours avant la date fixée pour la réunion. En cas d'urgence, la convocation pourra être effectuée par télégramme ou télécopie, adressés à chacun des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes Titulaires au moins deux jours avant la date fixée pour la réunion.»

4) L'assemblée décide de modifier l'article vingt-huit (28) des statuts comme suit:

«Art. 28. La représentation générale de la Société sera confiée à l'Administrateur unique, au Président du Conseil d'Administration et, le cas échéant, à l'administrateur délégué, dans la limite des pouvoirs lui conférés.»

5) L'assemblée décide de numéroté les articles des statuts à partir de l'article 29. Suite à cette décision les articles 29 à 38 deviendront les articles 29 à 33.

6) L'assemblée décide d'ajouter à l'article trente-six (36) des statuts entre le point b) et le point d), un point c) comme suit;

«c) que le secrétaire ait l'opportunité de bien comprendre les arguments à l'ordre du jour objet de son procès-verbal;»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Mademoiselle le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Conde, S. Henryon, C. Rouckert, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 2004, vol. 902, fol. 9, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2004.

F. Kessler.

(085309.2/219/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

VERSACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets.

R. C. Luxembourg B 50.977.

1. Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été approuvés par l'assemblée générale du 30 juin 2004 et le résultat a été reporté à nouveau conformément à la proposition du conseil d'administration.

2. Administrateurs:

- Monsieur Guy Bernard, 8, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg, Réviseur d'entreprise - Administrateur délégué,

- Monsieur Santo Versace, 21, Via Dell'Annunciata, I-20121 Milan (Italie), Administrateur de sociétés,

- Monsieur Emile Uyldert, 42, Koningslaan, NL-1075 AX Amsterdam (Pays-Bas), Avocat.

3. Réviseur d'entreprises: KPMG Luxembourg, Société civile - 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prennent fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 31 juillet 2004.

G. Bernard.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(084521.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

**J.P. MORGAN LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 81.068.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil de gérance

Certifié conforme

M. Schmirler / E. Korablina

Manager A / Manager B

(083788.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

**J.P. MORGAN LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 81.068.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée des associés du 4 juin 2004

Comptes annuels

- L'assemblée a approuvé les rapports financiers au 31 décembre 2003 et a décidé de reporter les résultats des comptes annuels pour la prochaine année financière.

- L'assemblée générale a donné décharge aux membres du conseil de gérance pour l'année financière 2003.

Certifié conforme

Pour J.P. MORGAN LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l.

M. Schmirler / E. Korablina

Manager A / Manager B

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03937. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083791.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

BARNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.933.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BARNEL S.A.

Signature

(083827.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

BARNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.933.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 octobre 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

BARNEL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083830.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

ROYAL BLUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 80.842.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Signature.

(084070.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

ROYAL BLUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 80.842.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Signature.

(084067.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

S.F.E.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.371.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2004.

Signature.

(084077.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

SCOTTISH EQUITABLE ADVISERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 36.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05451, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(084124.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

SCOTTISH EQUITABLE ADVISERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 36.377.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 19 août 2004

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 19 août 2004 renouvelle le mandat des administrateurs Messieurs Roy Patrick, David Healy et Ikram Shakir pour un terme qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

L'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat d'ERNST & YOUNG en tant que réviseur d'entreprises pour un terme qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour SCOTTISH EQUITABLE ADVISERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03716. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084126.3/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

ARBIS, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 96.612.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Signature.

(084079.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

ENZIAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 92.779.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Signature.

(084080.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

MISTRAL AFFILIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 103.517.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Gand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- la société MISTRAL INVEST LTD, avec siège social à TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street and Blake Road, PO Box A.P.59213, Nassau, Bahamas, représentée aux fins des présentes par Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Nassau, le 20 septembre 2004.

2.- Monsieur Enzo Liotino, prénommé, en son nom personnel.

La procuration prémentionnée restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de MISTRAL AFFILIATES S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au con-

trôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois d'avril à onze heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au (x) commissaire (s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. MISTRAL INVEST LTD, prénommée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2. M. Enzo Liotino, prénommé, une action	1
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2006:

- a. Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II;
- b. Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II;
- c. Monsieur Thomas Rottner, directeur de sociétés, avec adresse flat 1, 17 Dawson Place Londres W2 4TH Royaume-Uni.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2006:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Suit la traduction anglaise de l'acte qui précède:

In the year two thousand four, on the fourteenth of October.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The company MISTRAL INVEST LTD, having its registered office in TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street and Blake Road, PO Box A.P.59213, Nassau, Bahamas

represented by Mr Enzo Liotino, manager, with professional address in L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II, by virtue of a proxy established in Nassau, on the 20th September 2004.

2.- Mr Enzo Liotino, previously named, acting in his own name.

The prenamed proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the notary executing remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company (société anonyme) under the name of MISTRAL AFFILIATES S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number. and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General Meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Monday in the month of April, at 11.00. a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the first January and ends on thirty-first December of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

General Dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2004.

The first annual general meeting shall be held in 2005.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. MISTRAL INVEST LTD, previously named, three thousand ninety-nine shares	3,099
2. Mr Enzo Liotino, previously named, one share.	1
Total: three thousand one hundred shares.	3,100

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand seven hundred euro.

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the ordinary general meeting of 2006:

- a. Mr Jacques Reckinger, Master at Law, with professional address at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II;
- b. Mr Enzo Liotino, Manager, with professional address at L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II;
- c. Mr Thomas Rottner, company director, with professional address at flat 1, 17 Dawson Place, London W2 4TH, United of Kingdom.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the ordinary general meeting of 2006 FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., having it registered office at L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: E. Liotino, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2004, vol. 889, fol. 12, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 octobre 2004.

J.-J. Wagner.

(085513.3/239/311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

FINANCIERE ESCH, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 69.224.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02448, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour la société

Signature

(084090.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

BIOPHYSIOMICS HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 94.263.

—

M. Guy Feite démissionne de ses fonctions d'administrateur dans la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV04098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084180.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

VALGROUP HOLD, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 69.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02450, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour VALGROUP HOLD

Signature

(084087.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

VALGROUP HOLD, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 69.711.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au siège social
le 1^{er} octobre 2004*

L'Assemblée a réélu INTERAUDIT, S.à r.l., ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, commissaire aux comptes, pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant approuver les comptes annuels de l'année se clôturant au 31 décembre 2003.

Pour VALGROUP HOLD

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02449. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084082.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

**CONGREGATION DES SOEURS DU TIERS ORDRE REGULIER DE NOTRE-DAME DU MONT
CARMEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 33, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 5.573.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Signature.

(084147.3/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

**CONGREGATION DES SOEURS DU TIERS ORDRE REGULIER DE NOTRE-DAME DU MONT
CARMEL S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxembourg, 33, rue Sainte Zithe.
H. R. Luxemburg B 5.573.

Auszug aus den Beschlüssen der Aktionärsversammlung vom 21. April 2004

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2001 wurde genehmigt.

Den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Rechnungsprüfer wurde Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum 31. Dezember 2001 erteilt.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Schwester Brigitte, geb. Brigitte Schneiders, Schwester Wilfrieda, geb. Marie-Elisabeth Hoffmann, Schwester Aquinata, geb. Eleonora Finkler, Schwester Myriam, geb. Marguerite Ney, und Schwester Françoise, geb. Fanny Koedinger, sowie das Mandat des Rechnungsprüfers Marc Muller werden erneuert und erlöschen mit der Aktionärsversammlung über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2007.

Gleichlautender Auszug

Für CONGREGATION DES SOEURS DU TIERS ORDRE REGULIER DE NOTRE-DAME DU MONT CARMEL S.A.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02986. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084146.3/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

FBC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 8, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 56.178.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Howald, le 17 octobre 2004.

Signature.

(084153.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

FBC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 8, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 56.178.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue de façon extraordinaire en date du 17 septembre 2004*

Première résolution

L'assemblée ratifie la nomination de PME Xpertise (société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue Espen, L-5958 Itzig) en tant que commissaire aux comptes, en remplacement de la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l. Le mandat de commissaire aux comptes attribué à PME Xpertise arrivera à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

L'assemblée donne décharge à la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l. dans le cadre de son mandat de commissaire aux comptes, et cela jusqu'à ce jour.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03580. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(084152.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

DIGITAL SPIRIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7432 Gosseldange, 3, Op der Knupp.
R. C. Luxembourg B 103.516.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le six octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur André Heinen, ingénieur industriel, demeurant à L-7432 Gosseldange, 3, Op der Knupp
- 2.- Madame Viviane Heinen-Nilles, Fonctionnaire auprès de la Chambre des Députés, demeurant à L-7432 Gosseldange, 3, Op der Knupp;

3.- La société GLYNDALE INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Tortola (BVI), PO BOX 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town;

Tous trois représentés aux présentes par Madame Flora Chateau, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Lesdites procurations sous seing privé paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que ses mandants déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination DIGITAL SPIRIT S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Gosseldange. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anorma-

les, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

La société a pour objet le conseil et services en médias, multimédia, télécommunications et informatique.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.500,- (trente et un mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 315,- (trois cent quinze euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, l'Administrateur-Délégué de la société peut engager la société par sa seule signature exclusive respectivement par sa co-signature obligatoire pour toutes affaires relevant de la gestion journalière de la société.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième mardi du mois de juillet à 10.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 20. Année sociale**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, liquidation**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale**Art. 23. Disposition générale**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de ses mandants les cent (100) actions comme suit:

1.- Monsieur André Heinen	20 actions
2.- Madame Viviane Heinen-Nilles	25 actions
3.- GLYNDALE INVESTMENTS LTD	55 actions
Total: cent actions	100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.500,- (trente et un mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice deux mille Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au L-7432 Gosseldange, 3, Op der Knupp.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans:
 - a) Monsieur André Heinen, ingénieur industriel, né à Luxembourg le 9 mars 1957, demeurant à L-7432 Gosseldange, 3, op der Knupp;
 - b) Madame Viviane Heinen-Nilles, fonctionnaire auprès de la Chambre des Députés, née à Luxembourg, le 25 mai 1961, demeurant à L-7432 Gosseldange, 3, Op der Knupp;
 - c) Monsieur Ferdinand Pautsch, fonctionnaire d'Etat, né à Luxembourg, le 10 août 1962, demeurant à L-7432 Gosseldange, 6, Op der Knupp.

Monsieur André Heinen, prénommé, est nommé administrateur-délégué, lequel peut engager la société par sa seule signature, respectivement par sa co-signature obligatoire pour toutes affaires relevant de la gestion journalière de la société.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Château, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 16, case 3. – Reçu 315 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

J. Elvinger.

(085517.3/211/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

EURO-BALDI GESTION, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 40.350.

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 16 juillet 2001 que les mandats des administrateurs sont reconduits pour six années à compter de la date de la présente assemblée.

Les mandats des administrateurs prendront fin le 16 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084212.3/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

EXTERIEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 91.502.

L'an deux mille quatre, le quatre octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Didier Deprez, architecte-paysagiste, demeurant à B-6741 Vance, 69, rue de la Fontaine, agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée EXTERIEURS, S.à r.l., ayant son siège social à L-9070 Ettelbruck, 5, place de la Résistance, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 91.502, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 96 du 30 janvier 2003.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il transfère par les présentes le siège social de la société à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy et par conséquent le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.
Signé: D. Deprez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, vol. 145S, fol. 41, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

F. Baden.

(084919.3/200/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

EXTERIEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 91.502.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(084921.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

KINDER HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 75.845.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03637, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

KINDER HOUSE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(084382.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

ALLIANCE SANTE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.280.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société tenue au siège social le 15 octobre:

1. que le mandat des administrateurs est renouvelé jusqu'au jour de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004;

2. que la composition du conseil d'administration est la suivante:

- M. Stefano Pessina, ingénieur, demeurant au 44, boulevard d'Italie, 98000 Monaco, administrateur de classe A;
- Mme Ornella Barra, pharmacienne, demeurant au 44, boulevard d'Italie, 98000 Monaco, administrateur de classe A;
- M. Jean-Paul Goerens, maître en droit, demeurant au 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, administrateur de classe A;
- Mme Simone Retter, maître en droit, demeurant au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, administrateur de classe B.

3. que le mandat du commissaire aux comptes EURAUDIT S.à r.l. est renouvelé jusqu'au jour de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

4. que le siège social a été transféré au 5, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04194. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084370.3/312/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

MJ ENTREPRISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.072.

—
Extrait de la réunion des associés en date du 12 octobre 2004

Il résulte de la réunion des associés en date du 12 octobre 2004 que Monsieur Jacques Michaux, né le 5 juin 1971 et demeurant à B-6747 Saint-Léger 27, Voie des Mines, est nommé responsable de la gestion journalière de la société avec effet immédiat.

La société est valablement engagée par la signature obligatoire de Monsieur Jacques Michaux demeurant à B-6747 Saint-Léger, 27, Voie des Mines avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV04006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084245.3/680/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

RIVE GAUCHE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 51.953.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 décembre 2003

Acceptation de la démission de Messieurs Norbert Schmitz, Jean Bintner et Norbert Werner en tant qu'Administrateurs et propose de leur donner décharge jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination comme nouveaux Administrateurs de Monsieur Jean-Michel Hamelle, Expert Comptable, demeurant au 11, rue du Centenaire à L-6719 Grevenmacher, de Monsieur Jean-Jacques Soisson, Réviseur d'Entreprises, demeurant au 23, val Fleuri à L-1526 Luxembourg, et de Monsieur Christophe Blondeau, Employé privé, demeurant au 23, val Fleuri à L-1526 Luxembourg, à partir de ce jour. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Le siège social est transféré au 23, val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

Pour la société

RIVE GAUCHE FINANCE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084270.3/1023/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS PHARMACEUTIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.282.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société tenue au siège social le 15 octobre 2004:

1. que Monsieur Jean-Paul Goerens, maître en droit, demeurant au 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été nommé comme administrateur supplémentaire;

2. que le mandat des administrateurs est renouvelé jusqu'au jour de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004;

3. que la composition du conseil d'administration est la suivante:

- Monsieur Stefano Pessina, ingénieur, demeurant au 44, boulevard d'Italie, 98000 Monaco,

- Madame Ornella Barra, pharmacienne, demeurant au 44, boulevard d'Italie, 98000 Monaco,

- Monsieur Alain Maillot, maître en droit, demeurant au 24, boulevard Henri IV, 75004 Paris, France;

- Monsieur Jean-Paul Goerens, maître en droit, demeurant au 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

4. que le mandat du commissaire aux comptes EURAUDIT S.à r.l. est renouvelé jusqu'au jour de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

5. que le siège social a été transféré avec effet immédiat au 5, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084371.3/312/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

GENIE CONSTRUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 140, rue de Differdange.
R. C. Luxembourg B 96.351.

Dario Mastrangelo démissionne de son mandat de gérant au sein de la société et ce avec effet immédiat.

Soleuvre, le 16 juillet 2004.

D. Mastrangelo.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04480. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(084283.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

**S.IN.I.T. SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS TECHNIQUES S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.253.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

S.IN.I.T. SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS TECHNIQUES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(084384.3/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

REALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.651.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

REALE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(084385.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

BLUESTAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 103.013.

L'an deux mille quatre, le sept octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Patricia Evrard, employée privée, demeurant à Olm,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme BLUESTAR INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.013,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration prise en sa réunion du 4 octobre 2004.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) La société anonyme BLUESTAR INTERNATIONAL S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 13 septembre 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

3) Conformément à l'article 3 des statuts, le capital social souscrit pourra être augmenté jusqu'à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4) Par décision du 4 octobre 2004, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à la réalisation d'une première tranche d'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé à concurrence de trois cent soixante-cinq mille cent euros (EUR 365.100,-) pour porter le capital souscrit ainsi de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trois cent quatre-vingt-seize mille cent euros (EUR 396.100,-) par la création et l'émission de trois mille six cent cinquante et une (3.651) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les trois mille six cent cinquante et une (3.651) actions nouvelles sont souscrites par la société INTER PORTFOLIO S.A., établie à Tortola, Road Town, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Patricia Evrard, prénommée, en vertu d'une déclaration de souscription du 28 septembre 2004, ci-annexée, l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de trois cent soixante-cinq mille cent euros (EUR 365.100,-) a été mise à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

5) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-seize mille cent euros (EUR 396.100,-) représenté par trois mille neuf cent soixante et une (3.961) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Evaluation des frais

Le comparant évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de EUR 5.300,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Evrard, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 octobre 2004, vol. 428, fol. 94 case 8. – Reçu 3.651 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 octobre 2004.

H. Hellinckx.

(085208.3/242/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

BLUESTAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 103.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 octobre 2004.

H. Hellinckx.

(085209.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

OBLIHOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2715 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 32.875.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04236, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Signature.

(084428.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

OBLIHOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2715 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 32.875.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Signature.

(084431.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

CENTAUR ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 96.235.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04291, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Signature.

(084461.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

CENTAUR ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 96.235.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 17 juin 2004 à 12.00 heures.*

L'Assemblée Générale approuve les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leurs mandats au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04288. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084462.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

ARIA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 81.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04613, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(084802.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

ARIA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 81.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04615, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(084801.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.
